

Voici le lien direct vers votre certificat ou attestation N° : 120227104011

<https://certificats-attestations.afnor.org/certification=120227104011>

Vous pouvez aussi utiliser ce QR code qui renvoie vers votre certificat ou attestation



## Certification Référentiel National Qualité

**Statut du certificat :** actif [Voir le certificat](#)

**Numéro dossier :** 4203422

**Numéro certificat :** 88400

**Date de validité :** Du 12/10/2020 au 11/10/2024

Site(s) et activité(s)

**LIABOT CHRISTIAN - DIJON**

Activité concernée - caractéristiques certifiées : RÉALISATION DE PRESTATIONS DE : - ACTIONS DE FORMATION

[Voir l'audit précédent](#)

**Date de validité :** Du 12/10/2020 au 11/10/2024

[Retour au tableau de bord](#)

Documents d'entreprise

Aucun document.

[Ajouter un document](#)

Utilisateurs ayant accès à ce dossier

Christian LIABOT

[Inviter un utilisateur](#)

Supports et outils de mise en œuvre

Programme de certification

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Covid19 : Déclaration d'arrêt d'activité

Covid19 : Déclaration d'arrêt d'activité

Livre Blanc Performance

Kit de communication

Chers clients,

Les règles d'usage des marques de certification AFAQ, NF, NF Service, NF Environnement, NF Validation, Engagement de Service et Engagement de Service International viennent d'être mises à jour.

La mention suivante a été ajoutée en réponse à une exigence d'accréditation. Celle-ci impose à l'organisme certificateur des dispositions juridiquement exécutoires vis-à-vis de ses clients certifiés quant à la communication sur leur certification :

« L'entreprise (ou le bénéficiaire du droit d'usage de la marque) s'engage à ne pas utiliser sa certification de façon qui puisse nuire à la réputation de l'organisme de certification et/ou du système de certification et compromettre la confiance que lui accorde le public ».

Les modalités opérationnelles de l'utilisation de ces marques restent identiques.

Nous souhaitons vous rappeler que si l'un de vos audits a fait l'objet d'un report en raison de la crise sanitaire, alors ce report ne modifie pas le cycle de certification : la période ciblée pour votre audit en 2021 ainsi que la date d'échéance de votre certificat ne sont pas modifiées

### Prolongation du délai de transition de 6 mois pour les certificats OHSAS 18001, ISO 50001 v2011 et ISO 22000 v2006 !



En réponse à la crise Covid-19, l'IAF (International Forum Accreditation) a décidé d'accorder un délai supplémentaire de 6 mois pour effectuer les migrations/transitions nécessaires pour les certificats OHSAS 18001, ISO 50001 et ISO 22000. Par conséquent :

• Vous êtes déjà certifié **OHSAS 18001** ? Vous avez jusqu'au **30/09/2021** pour réaliser votre migration vers la norme ISO 45001.

• Vous êtes déjà certifié **ISO 50001** ? Les certificats ISO 50001 v2011 ont une fin de validité jusqu'au **28/02/2022**. Toutefois, tous les audits ISO 50001 doivent être conduits selon la version 2018 à partir du **01/09/2020**. En cas de non-conformité à l'ISO 50001 v2018 qui ne constituerait pas une non-conformité à la version 2011, le certificat en version 2011 pourra être maintenu.

• Vous êtes déjà certifié **ISO 22000** ? Vous avez jusqu'au **31/12/2021** pour effectuer votre transition vers la norme ISO 22000 V2018.

#### Tout savoir sur l'audit 100% à distance !

Comment se déroule un audit à distance ? Quels sont les audits concernés ? La durée est-elle la même qu'un audit sur site ? Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur l'audit 100% à distance avec notre FAQ dédiée ! [Consulter la FAQ !](#)

